L'ART DE PLAIDER DEVANT LES TRIBUNAUX : COURS INTENSIF



FACULTÉ DE DROIT UNIVERSITÉ DE MONCTON

du 3 au 9 juin 2012 Moncton (N.-B.)



L'art de plaider devant les tribunaux : cours intensif du 3 au 9 juin 2012

Objectifs

Le cours intensif de plaidoirie organisé par la Faculté de droit de l'Université de Moncton se propose de faire acquérir aux avocats les connaissances et les techniques fondamentales de la plaidoirie en matières civile et criminelle. Le cours s'adresse principalement aux avocats qui pratiquent en matières criminelle et civile depuis au moins deux ans et au plus douze ans et qui ont un peu d'expérience dans le domaine du contentieux, mais peu d'expérience en plaidoirie.

Ce cours est une variante des cours intensifs de plaidoirie offerts chaque année, depuis 1979, à Osgoode Hall Law School à Toronto et par le Barreau du Québec à Sherbrooke. Ces cours ont été extrêmement bien accueillis par les membres de la profession, et Osgoode Hall et le Barreau du Québec doivent habituellement refuser de recevoir un certain nombre de personnes qui désirent y participer. Une caractéristique particulière du programme offert à Moncton est que l'une des sections travaillera en français et l'autre en anglais, chacune recevant chaque jour une démonstration dans sa propre langue. Quelques-unes des démonstrations de fin de journée offertes aux participants seront en français et d'autres en anglais.

Le programme et les documents d'enseignement utilisés s'inspirent de ceux qui ont été mis au point aux États-Unis par le professeur James Seckinger de la National Institute for Trial Advocacy et Notre Dame Law School et ils ont été adaptés aux règles de procédure et à la pratique des tribunaux canadiens par le professeur Garry D. Watson, c.r. de Osgoode Hall Law School. L'organisation, la présentation, la documentation et les techniques représentent un important travail de collaboration entre les professeurs d'université et les membres de la magistrature et du Barreau.

Méthodologie et présentation de l'enseignement

Le programme s'affranchit des méthodes habituelles de formation permanente en remplaçant les cours magistraux, comités et démonstrations traditionnels par un processus d'apprentissage fondé sur la participation continue à des procès simulés accompagnés de séances de critiques individuelles ou de groupe sous la direction de juges et d'avocats expérimentés. Les démonstrations font partie d'un programme intégré qui met l'accent sur la participation individuelle.

Le programme s'articule autour de l'enseignement à des groupes restreints afin de garantir à chaque participant une attention individuelle suffisante. Il y a aura deux sections de 32 participants au plus et, pendant la plus grande partie du cours, elles seront divisées en groupes de huit participants travaillant avec les enseignants. L'audiovisuel est utilisé de manière intensive et tous les participants sont enregistrés au magnétoscope et critiqués. Le programme est exigeant et intensif. Il exige huit heures d'enseignement par jour et plusieurs heures de préparation chaque soir. Nous recommandons donc aux participants qui habitent à l'extérieur de la ville de ne pas amener leur famille avec eux.

Procès simulé

Vous aurez l'occasion de participer en tandem à un procès simulé. Les procès simulés auront lieu le samedi 9 juin et vous permettront d'exercer les habiletés que vous aurez apprises tout au long de la semaine. Ils se tiendront au Palais de Justice Moncton Law Courts 145 boul. Assomption, à Moncton et à la Faculté de droit de l'Université de Moncton. Ils seront présidés par des membres de la magistrature et des avocats d'expérience.

Personnel enseignant

Quatre responsables de groupe sont affectés à chaque section de 32 participants. Les responsables travaillent avec leur section pendant tout le programme et sont secondés par des invités qui critiquent la performance des participants et prennent part eux-mêmes aux sessions quotidiennes de démonstration.

Les responsables du groupe sont:

M. le juge Claude Chicoine Cour du Québec Montréal Saint John M. le juge William McCarroll Cour provinciale du Nouveau-Brunswick Trudel Nadeau Montréal Pierre Dupras Saint John Maria Henheffer, c.r. Barry Spalding Jonathan Rosenthal Jonathan Rosenthal & Assoc. Toronto Michael Watson Gowling Lafleur Henderson Toronto

Les magistrats et avocats qui participeront à titre d'invités sont:

M. le juge Marc Richard Cour d'appel du Nouveau-Brunswick Fredericton Cour du Banc de la Reine du N.-B. M. le juge Zoël Dionne Moncton Mme la juge Colette d'Entremont Cour du Banc de la Reine du N.-B. Moncton M. le juge John Mitchell Cour suprême de l'Île du Prince Edouard Charlottetown Cour du Banc de la Reine du N.-B. M. le juge Jean-Paul Ouellette Moncton Mme la juge Brigitte Robichaud Cour du Banc de la Reine du N.-B. Moncton M. le juge Robert Tuck Cour du Banc de la Reine du N.-B. Moncton M. le juge en chef associé Pierre Arseneault Cour provinciale du Nouveau-Brunswick Moncton M. le juge Irwin Lampert Cour provinciale du Nouveau-Brunswick Moncton Madame la juge Jolène Richard Cour provinciale du Nouveau-Brunswick Moncton M. le juge Michael Sheehan Cour du Québec Québec Prof. Trevor Farrow Osgoode Hall Law School Toronto Prof. James Seckinger Notre Dame Law School South Bend, IA Anthony Allman, c.r. Cabinet du Procureur général (N.-B.) Moncton Michelle Awad, c.r. McInnes Cooper Halifax Hélène Beaulieu, c.r. Barry Spalding Moncton Sheila Block Torys Toronto Tracy Clements, c.r. Stewart McKelvey Charlottetown Éric Downs Downs Lepage Montréal Philippe J. Eddie, c.r. Philippe J. Eddie & Assoc. Moncton Douglas Evans, c.r. Cox & Palmer Saint John McCarthy Tétreault Tom Heintzman, O.C., c.r. Toronto Helen How Ministère du Procureur général (Ontario) Toronto Ian Kelly, c.r. Curtis Dawe St. John's McInnes Cooper Denise A. LeBlanc, c.r. Moncton Charles LeBlond, c.r. Stewart McKelvey Moncton Eric LeDrew McInnes Cooper Moncton Jim Letcher, c.r. Letcher Murray Moncton Ken McCullogh, c.r. Stewart McKelvey Saint John Halifax John Merrick, c.r. Merrick Jamieson Christian Michaud, c.r. Cox & Palmer Moncton Eliane Perreault Direction des poursuites criminelles (QC) Montréal Joel Pink, c.r. Joel Pink & Associates Halifax Halifax Joel Pink, c.r. Avocat Lucie Richard, c.r. Cox & Palmer Fredericton Mark Scott Bureau des poursuites publiques (N.-É.) Halifax Denise Smith Bureau des poursuites publiques (N.-É.) Halifax Chantal Thibodeau Barry Spalding Moncton Paul J. Veniot, c.r Cabinet du Procureur général (N.-B.) Bathurst

Le cours est organisé par le professeur James E. Lockyer, c.r., de la Faculté de droit de l'Université de Moncton.

Programme

Le dimanche 3 juin 2012

10 h à 12 h 30 Inscription

12 h 30 à 18 h Session d'ouverture

Explication du programme et présentation des enseignants. Démonstrations portant sur l'interrogatoire principal et le contre-interrogatoire. Réunion de chaque section : préparation d'un témoin, interrogatoire principal et contre-interrogatoire.

Programme quotidien des sessions Du lundi 4 juin au vendredi 8 juin 2012

8 h à 10 h	Réunion de chaque section (32 personnes); enregistrement, passage au magnétoscope et critique.
10 h à 10 h 25	Pause-café
10 h 30 à 12 h 30	Réunions de groupes (8 personnes); révision et critique des enregistrements au magnétoscope; simulation continue.
12 h 30 à 13 h 30	Déjeuner
13 h 30 à 14 h 30	Démonstration
14 h 30 à 16 h 30	Réunions de groupes (8 personnes); révision et critique des enregistrements au magnétoscope; simulation continue.
16 h 30 à 16 h 45	Pause-café
16 h 45 à 18 h	Démonstration
18 h	Discussion libre et bar payant

Procès simulés - le samedi 9 juin de 8 h à 17 h

Les procès simulés présidés par les membres de la magistrature ou des avocats-conseil d'expérience auront lieu au Palais de Justice Moncton Law Courts 145 boul. Assomption, à Moncton, et à la salle du tribunal-école de la Faculté de droit de l'Université de Moncton.

Sujets des sessions de cours

Théorie de la cause, plan stratégique, exposé de la cause - déclarations introductives. Interrogatoire principal et contre-interrogatoire, ré-interrogatoire. Production et utilisation de pièces justificatives et démonstratives. Mise en contradiction et réhabilitation; technique avancée d'interrogatoire, interrogatoire principal et contre-interrogatoire des témoins experts, ré-interrogatoire et les plaidoiries.

Commentaires et évaluations 2010

J'encourage certainement les avocats et les avocates à participer au séminaire de plaidoirie. L'expérience vécue a été extrêmement enrichissante et agréable. J'ai bien apprécié rencontrer des avocats et des avocates qui exercent dans d'autres juridictions. Les formateurs étaient très généreux de leur temps, très compétents et respectueux. Bref, l'expérience s'est avérée exigeante mais très pertinente et fort utile.

J'ai trouvé la session tout à fait remarquable. Le tout est très bien organisé et il n'y a aucune perte de temps. La qualité des instructeurs est supérieure et le matériel est pratique et concis. Du coté qualité prix, je considère en avoir eu amplement pour mon argent. Le cours est quand même intensif et le participant doit s'attendre à faire les efforts nécessaires afin d'en retirer les bénéfices attendus. Je recommande cette formation à tout juriste voulant pratiquer dans le domaine du litige civil, droit criminel et le droit familial.

Tous les animateurs étaient bien experts. Ces critiques étaient bien formulées. J'ai aimé qu'il y ait plusieurs animateurs, et qu'on ait eu l'occasion de travailler avec tous les animateurs.

M° Dupras, M° Downs étaient **exceptionnels, professionnels, courtois et savant** dans la matière. Les participants ont pu bénéficier de judicieux et précieux conseils. Des gens dédiés à la profession qui n'avaient que des commentaires et critiques constructives pour les participants. Monsieur le juge Chicoine est extraordinaire.

Me Lenczner aussi bien que Juge Chicoine sont **extrêmement impressionnants** et les participants apprécient grandement qu'ils prennent de leur temps pour nous former et partager leurs expériences et leurs savoirs.

Les animateurs : nous sommes très chanceux de les avoir !

Les responsables de groupes ; on ne pouvait demander mieux !

Les responsables des groupes étaient dynamiques et stimulants. J'ai beaucoup appris.

Merci à tous (animateurs) pour leur temps.

Expérience fort enrichissante! Beaucoup de travail, mais également beaucoup d'accomplissements.

Excellent cours! Merci beaucoup.

Fiche d'inscription / Registration Form

L'art de plaider devant les tribunaux : cours intensif / Intensive Trial Advocacy Programme

3 au 9 juin 2012 / June 3rd - 9th 2012

Nom / Name :	Prénom / First Name :
Téléphone / Telephone :	Télécopieur / Fax :
Bureau / Firm :	
Adresse / Address :	Ville / City :
Province :	Code postal / Postal Code :
Courriel / Email:	
Barreau de la province / Provincial Law S	Society:
Mode de paiement / Payme	nt
Coût d'inscription : 3 050 \$ + TVH = 3 44	6,50 / Registration Fee: \$3,050.00 + HST = 3,446.50
□ Chèque (libellé à l'ordre de : Université	é de Moncton) / Cheque (payable to the University de Moncton)
□ Carte de crédit / Credit Card □ V	ISA 🗆 AMEX 🗆 MASTERCARD
Titulaire de la carte / Cardholder :	
N° de la carte / Card Number :	
Date d'expiration / Expiration Date :	
Signature du titulaire / Cardholder signat	ure :
rembooursés que si l'avis d'annulation est Registration must be prepaid and is only d	e sera confirmée que sur réception du paiement. Les droits d'inscription ne seront t reçu au plus tard le 1 ^{er} mai 2012. Il est possible de déléguer un suppléant. / confirmed upon receipt of payment. Registration fees will not be refunded unlesss fore May 1 ^{er} , 2012. Substitution is permitted.
	otion accompagnée de votre paiement à l'adresse suivante : / To apply, fill out the eque payable to the Université de Moncton and mail to the address below:
Lise Briard Cours intensif : l'art de plaider devant les Faculté de droit Université de Moncton Moncton (Nouveau-Brunswick) E1A 3E9 Téléphone / Telephone : 506-863-2132	tribunaux / Intensive Trial Advocacy Programme Télécopieur / Fax : 506-858-4534